Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-212201784-20260409-2026427-DE

Séance du 9 avril 2026
**Délibération n° 2026-4-27**

**Délibération : ACQUISITION D'UNE BALAYEUSE**

Date de la convocation : 2 avril 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 15 - Présents : 14 - Procurations : 1 - Votes : 15

L'an deux mille vingt six
Le jeudi neuf avril
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Maire.
Etaient présents :
ROPERS Daniel, LE BESCOND François, RAFFIN Karine, LE CALVEZ Michel, LE TREUST Nathalie, FERLIER Gilles, NICOLLE Philippe, LALLEMENT Martine, MOREAU Sandrine, LE BOZEC Cyril, GUILLOU Vincent, KOZINE André, ROULET Cécile, CLECH Marie.
Etait absente et excusée : DENIAUD-QUEROMES Sylvie (procuration à LE TREUST Nathalie).
Secrétaire de Séance : LALLEMENT Martine.

# ACQUISITION D'UNE BALAYEUSE

La balayeuse des services techniques acquise en 2012 présente un devis de réparation de 2 500 €, 3 devis ont été effectués pour son remplacement, pour la même machine, ce qui permet de conserver le bac de ramassage :

- PMS Paimpol : 3 530 € TTC
- Rennes Motoculture Lanvollon : 3 500 € TTC
- Richard Bleas Paimpol : 4 534.80 € TTC

Considérant l'avis favorable de la Commission des finances réunie le 2 avril 2026,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :**

- **EMET** un avis favorable à l'acquisition de la balayeuse auprès de la société Rennes Motoculture de Lanvollon pour un montant de 3 500 €uros TTC,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget Primitif 2026 à l'article 2188 opération 53.

Le Maire,

Daniel ROPERS